

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2005

Le Conseil Municipal s'est réuni le 21 Octobre dernier en présence des personnes suivantes : Mr Jacques GUILLERMET, Mme Andrée BRUEL, Mr André VACHERON, Mr Jean-Luc DURRIS, Mme Jocelyne DURIS, Mr Emmanuel FELIX, Mr Jean-Paul MERLE.
(Procurations de Mme Séverine GUILLOT à Mr J.Luc DURRIS, Mr J.François BONNE à Mme Andrée BRUEL, Mr Serge TAMAIN à Mr Jacques GUILLERMET).

ZONE ARTISANALE

Une réunion s'est tenue en Mairie le 21/10/2005 avec le SIEL et le Géomètre. Le dossier suit son cours. 2 artisans sont très intéressés et un plan d'aménagement de la zone a été mis en place.
Différents devis sont en attente : assainissement, voirie, travaux publics, etc.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le compte rendu de la réunion du 29/09/2005 est présenté aux élus. Lors du prochain conseil, le projet sera présenté pour validation.

CANTOU

Le projet réalisé en commun avec Arcadia et Bâtir et Loger sera présenté au CROSMS (Comité Régional d'Organisation Sociale et Médico-Sociale) le 25/11/2005 ; réponse attendue en Décembre 2005. L'aboutissement du projet est prévu pour 2007.
Ce dossier sera revu en 2006 pour les différentes actions à entreprendre.

DOSSIER PARKING

Monsieur le Maire confirme les termes de son courrier au Tribunal de Grande Instance concernant le retrait de cette affaire (le Juge d'Expropriation n'ayant pu fixé le prix). La procédure de DUP sera relancée prochainement, dès réponse du notaire.

ACHAT DE TERRAINS.

Le Conseil Municipal décide l'achat des terrains suivants :

- ✓ une bande de terrain de 4 mètres de large afin de terminer l'accès du « Chemin des Ecoliers » permettant ainsi de relier le jardin de la Mairie jusqu'à l'école (partie de terrain concernant la parcelle AI 221 appartenant à Madame Marie SOUZY) au prix de 3 000 Euros,
- ✓ parcelle cadastrée ZO 69 au prix de 3 000 €, au CCAS, pour permettre la création d'une nouvelle station d'épuration,
- ✓ parcelles cadastrées AI 136 et AI 140 supportant l'école « RPI Nervieux-Mizérieux » (pour régularisation de la situation) au prix symbolique de 1 € au CCAS,
- ✓ acquisition d'une parcelle de 18 320 m² cadastrée ZS 008 pour un montant de 12 500 € (douze mille cinq cent euros), frais de bornage en sus, et afin d'en permettre l'accès aux véhicules dans le cadre de la future réhabilitation du lavoir de Nervieux et la création d'une voie d'accès routière par la commune.

SIEL

Le Conseil Municipal décide de demander au SIEL d'assister la commune dans la gestion énergétique de son patrimoine (1 abstention).

Le SIEL interviendra sous forme de 2 aspects :

- ✓ une aide à la gestion des consommations et aux achats d'énergie
- ✓ une aide à la mise en œuvre de solutions techniques (audit...)

L'adhésion à ce service est prise pour une période de 6 ans ; cotisation annuelle de 240 €

SYNDICAT DU BARRAGE DE VILLEREST

Après la visite de Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Barrage de Villerest qui a présenté les enjeux liés à ces nouveaux statuts et les conséquences et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal revient sur sa position du 17/09/2005 et accepte les nouveaux statuts proposés par le Syndicat et ses orientations.

NOUVEAUX TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide des nouveaux prix à appliquer :

CONCESSIONS CIMETIERE COLOMBARIUM (durée des concessions : trente ans)

- 90 €le m2 soit une place 234 € . 350 €la case

DROIT DE PLACE

- Occasionnels (cirque, act. Culturelle ou touristique) : 23 €
- Commerçants occasionnels : 26 €
- Fête foraine :
 - ✓ autos..... : 63 €
 - ✓ autre manège... : 26 €

SALLE JEANNE D'ARC

- Du 1^{er} mai au 30 septembre de chaque année :
 - ✓ Habitants de Nervieux : 160 €
 - ✓ Personnes extérieures.. : 220 €
- Du 1^{er} octobre au 30 avril de chaque année :
 - ✓ Habitants de Nervieux : 200 €
 - ✓ Personnes extérieures.. : 250 €
- Pour les Sociétés du village :
 - ✓ 1^{ère} location..... : gratuite
 - ✓ à partir de la 2^{ème} locat : 100 Euros
- Location pour vin d'honneur : 80 €(restitution de la Salle le même jour)
- Caution : 100 €

ASSAINISSEMENT (au 01.01.2006)

- Raccordement au réseau d'égout : 800 €

AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

Afin d'équilibrer les comptes du budget communal, des opérations de comptes à comptes sont décidées.

ASSAINISSEMENT

1. SPANC

Conformément à la loi européenne transposée en droit français sous la loi du 3 janvier 1992, les Communes ont obligation de créer un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) chargé de vérifier la conformité des installations individuelles non raccordées au réseau d'égout et leur entretien. Considérant que le diagnostic et le contrôle des installations d'assainissement non collectif nécessite une compétence humaine et des moyens techniques hors de portée d'une commune de notre taille, le Conseil Municipal décide:

- ✓ de créer un SPANC,
- ✓ d'adhérer au groupement de commande entre les Communes de Balbigny, Epercieux, Mizérieux, Nérondes, Nervieux, Ste Colombe sur Gand, St Cyr de Valorges, St Jodard et St Marcel de Félines afin de définir et sélectionner en commun un prestataire pour la réalisation du diagnostic des installations d'assainissement non collectives neuves ou existantes.
- ✓ la convention constitutive du groupement de commande sera approuvée lors d'un prochain conseil

POINT SUR LES TRAVAUX

La reprise des dysfonctionnements a été réalisée et un passage de caméra a eu lieu le 14/10/2005 (résultats à recevoir).

Un recours contre la Sté d'Assurances AXA sera adressé pour indemnisation des surcoûts liés de ces dysfonctionnements.

3. MISE EN SEPARATIF DES EAUX PLUVIALES/EAUX USEES – Lot. Chanteperdrix

Le coût correspondant n'ayant pas été reçu, ce projet est abandonné, seule la réfection du réseau d'égout est maintenue.

AMENAGEMENTS DIVERS

- ✓ Jardin public : les travaux de terrassement ont été réalisés, la pelouse est semée. Des jeux seront mis en place début 2006,
- ✓ Projet d'aire pique-nique : dossier à revoir au printemps 2006.

PISCINE DE FEURS

La convention a été reçue de la Mairie de Feurs (pour 17 séances), convention à renvoyer après modifications à apporter (prix de la séance de 45 mn : 77.50 €/par classe).

PROJETS 2006

Il est demandé aux élus de recenser les projets 2006 et de faire établir les devis correspondants.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le Conseil Municipal des Enfants est actuellement penché sur le problème de la sécurité dans le village. Pour ce faire, il propose l'achat de coussins berlinois pour faire ralentir les véhicules (projet à valider au budget 2006) mais veut aussi sensibiliser la population mais aussi les entreprises propriétaires de camions par le biais d'un courrier (projet validé). Il propose également la réalisation un comptage pneumatique (6 points différents) des véhicules traversant le village (projet validé).

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Mme Jacqueline PEYRARD a annoncé sa démission du Conseil Municipal par courrier du 20/10/2005 : l'ensemble du Conseil Municipal regrette vivement son départ et la remercie pour son dévouement durant son mandat,
- ✓ RPI Nervieux/Mizérieux : contrôle électrique réalisé, les points litigieux seront réparés,
- ✓ Raymond PEYRARD fait part de son souhait de ne plus réaliser de travaux pour la Commune,
- ✓ STEP de Nervieux : les cannes de bullage étant défectueuses, des travaux de réparation seront commandés à la SAUR,
- ✓ Colombarium : il sera installé en novembre/décembre 2005 dans le cimetière communal,
- ✓ L'auberge « Le Grénieux » fait part de son projet de réaliser des après-midi dansant à la Salle Jeanne d'Arc : demande acceptée contre règlement de la location,
- ✓ Hangar communal : un projet est à l'étude et des devis sont en attente (projet 2006),
- ✓ Le Comité des Fêtes a tenu son Assemblée Générale : la fête 2005 a connu un déficit.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au vendredi 18 Novembre 2005 à 20h00.